Procédure pour les soirées d'observations à l'observatoire du Club et aux autres sites d'observations

Le site de l'observatoire du CAAS est accessible aux membres seulement. Vous devez suivre la procédure suivante pour y accéder:

- Vous devez communiquez, via un courriel, avec un membre du Conseil d'administration (C.A.) afin d'obtenir l'autorisation;

- Ce dernier communiquera avec Jean-François afin de coordonner avec lui l'accès au site sur son terrain;

- Le membre du C.A. se rendra sur place, à la date et heure convenue, pour ouvrir le rangement du télescope, si nécessaire.

Pour les autres sites d'observations du club, soit le Centre Éco-forestier de Johnville et le stationnement Dunnan du Mont-Bellevue, les soirées d'observations peuvent être organisées en tout temps, par tout membre, sans réservations.

Soyez toujours respectueux de ces sites qui nous sont offerts. Faudrait pas les perdre.